

Madame, Monsieur,

Notre mission est l'accueil et l'accompagnement des résidents dans la bienveillance et l'harmonie. Nous vous remercions pour votre confiance.

Notre devise est : toujours s'adapter, notamment vis à vis de la pandémie Covid.

Afin d'optimiser les conditions d'accueil de nos résidents, nous vous demandons de respecter les jours et les horaires d'arrivée et de départ. **Nous favorisons les séjours d'une semaine (du lundi au lundi).**

**Pour les accueils en hébergement :**

- **Arrivée : lundi matin ou vendredi matin entre 10h30-11h30**
- **Départ : vendredi ou lundi avant 10h ou dimanche après midi 17h**

**Pour les accueils de Jour :**

- **Arrivée : tous les jours à 9h00**
- **Départ : tous les soirs entre 17h00 et 18h00**

**Pour le dossier d'admission ou de réactualisation annuelle :**

Le dossier du résident doit être **réactualisé avant le 15 février**, (même si le résident vient en cours d'année) **et doit être impérativement complet le 1<sup>er</sup> jour d'accueil**, sinon le séjour sera annulé.

Il doit être constitué de l'ensemble de documents :

- la **notification MDPH et l'arrêté d'aide sociale** du Conseil Départemental , **à jour, avec la mention Accueil temporaire ou CESURE.**
- La fiche de renseignements complétée et actualisée
- L'attestation de carte vitale et de mutuelle
- le contrat ou l'avenant
- le certificat médical datant de – de 3 mois
- la prescription médicale du traitement quotidien datant de – de 3 mois
- les photos récentes

Pour les dates **MDPH et Aide Sociale**, si les dates ne sont plus valables dans l'année, pensez à demander les **renouvellements, au minimum 3 mois** avant la fin de validité et de nous les envoyer dès réception pour éviter l'annulation du séjour, ou accueil de jour.

### Le jour de l'accueil :

- **le pilulier doit avoir été fait pour toute la durée du séjour avec la prescription médicale en cours, sans oublier le « si-besoin »**
- Si acte médical, il est indispensable de prévoir une prescription pour le passage d'un professionnel (infirmier ou kiné..) à CESURE et de nous avertir quelques jours avant le séjour pour l'organiser.
- Il est obligatoire d'inscrire le nom du résident sur toutes ses affaires personnelles.
- Il est nécessaire de prévoir suffisamment de **linge propre** pour le séjour entier (**pas de lavage**), **produits de soins, masques, argent de poche**, et en fonction des besoins spécifiques du résident : **cigarettes, protections hygiéniques...**
- **le résident devra respecter les gestes barrières et porter le masque pendant le séjour (situation COVID).** Prévoir un nombre suffisant de masques.

**Sous peine de se voir refuser l'accueil dans l'établissement, tout résident devra avoir avec lui, l'ensemble des effets personnels, ordonnance, pilulier..., cités ci dessus.**

**Et ce, pour toute la durée du séjour prévu.**

**En cas d'oubli, le résident se verra dans l'obligation de retourner dans son lieu de vie habituel.**

### Informations importantes :

- **2 chambres doubles** : destinées à recevoir des personnes en couples ou des ami(e)s qui en font la demande.
- **En cas d'annulation de séjour**, nous vous demandons dans la mesure du possible de nous informer au plus tard 7 jours avant l'arrivée prévue.
- **Il est impératif , pour être accueilli à Césure, qu'un retour dans le lieu de vie habituel (établissement, famille, famille d'accueil...) soit possible, à tout moment, durant le séjour du résident.**

Je reste à votre disposition pour des renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleurs sentiments.

Delphine LAFON

Directrice de Césure

## Pour information

### Contacts :

- **Administratif : lundi et jeudi 8-12h / 14-17h et mardi 8-12h**  
Tél : 05.63.33.87.82  
Mail : [contact@accueil-temporaire-cesure.fr](mailto:contact@accueil-temporaire-cesure.fr)
- **Equipe éducative : tous les jours**  
Tél : 06.49.00.35.13 -  
Mail : [equipecesure@orange.fr](mailto:equipecesure@orange.fr)

### Fermetures 2023 de CESURE :

- du lundi 24 avril au mardi 2 mai 2023 inclus
- du lundi 7 août au lundi 28 août 2023 inclus
- du lundi 11 décembre au lundi 18 décembre 2023 inclus

### => Retours pour les résidents - à partir de 8h :

- mercredi 3 mai 2023
- mardi 29 août 2023
- mardi 19 décembre 2023